



## COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

### **Le dispositif EAP remplacé par de l'apprentissage !**

**La CGT Educ'action a appris par voie de presse que le dispositif Emploi Avenir Professeur (EAP), dès la rentrée 2015, sera remplacé par de l'apprentissage.**

Elle ne peut que constater que le "dialogue social" n'est qu'un vain mot au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche car ce changement, très important, n'a fait l'objet d'aucune négociation, que ce soit avec la CGT Educ'action, qui est l'une des organisations syndicales représentatives de l'Éducation nationale, ou avec la FERC-Sup CGT, qui est la première organisation syndicale de l'Enseignement supérieur.

Lorsqu'il avait été présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation, la CGT avait été la seule organisation syndicale à voter contre le dispositif EAP, le considérant non seulement peu formateur mais surtout qu'il était une nouvelle utilisation de contrats précaires. Pour la CGT, il est inacceptable que l'entrée dans le métier se fasse par la précarité.

**La CGT Educ'action s'oppose à ce nouveau dispositif.** Il ne réglera pas les problèmes actuels de recrutement et de formation des personnels enseignants et d'éducation, que ce soit au niveau du cursus de formation insuffisant qu'à celui du fonctionnement des ESPE qui continue à poser question.

Elle revendique que le concours soit placé au niveau Licence, comme avant la réforme "dite de la mastérisation". Elle revendique que la formation soit ensuite de deux années, sous statut de fonctionnaire stagiaire, avec une entrée progressive dans le métier.

La CGT Educ'action ne refuse donc pas une formation à la fois théorique et sur le terrain, bien au contraire. Elle réaffirme que le statut d'apprenti ne permettra pas à cette formation d'être efficace pour tout le monde : ce sont l'ensemble des fonctionnaires stagiaires qui doivent bénéficier d'une formation de qualité !

*Montreuil, le 24 juillet 2015*